



PROCÉDURE SUSPENSION / RETRAIT CAP CLUBS

54

Cadre de traitement d'une difficulté

DÉFINITION CAP CLUBS

C — Communication

Mieux communiquer, de manière respectueuse, responsable et inclusive.

A — Accueil

Mieux accueillir, intégrer et accompagner les pratiquants, les bénévoles et les nouveaux membres.

P — Protection

Prévenir les violences, les discriminations et les situations à risque, et savoir réagir et orienter lorsqu'une situation préoccupante se présente.

CAP CLUBS est une démarche pour et avec les clubs, destinée à les accompagner dans leurs actions de Communication, d'Accueil et de Protection.

1. Principe

CAP CLUBS est une démarche d'accompagnement. En cas de difficulté, l'échange et l'accompagnement sont privilégiés lorsque la situation le permet.

2. Situations pouvant conduire à un réexamen

Non-respect manifeste des engagements fondamentaux ; absence durable de mise en œuvre des engagements malgré les échanges ; manquement grave incompatible avec les principes de la démarche.

3. Étapes

Constat et recueil des éléments utiles ; information du club et échange contradictoire ; proposition d'actions correctives ou d'un délai lorsque pertinent ; examen par le Comité Directeur ; décision de maintien, suspension ou retrait.

4. Décision

La décision relève du Comité Directeur du CDTA 54 et est formalisée par écrit.

5. Articulation

CAP CLUBS ne se substitue à aucune procédure de signalement, de protection ou disciplinaire.

6. Traçabilité

Club concerné :

Date du constat :

Éléments examinés :

Éléments examinés :

Échanges réalisés :

Décision :

Date de décision :
